

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE SEINE-ET-MARNE

QUALITÉ

Bilan 2006 - 2021









Décembre 2021

I. Introduction

Le Schéma départemental d'alimentation eau potable qualité a été lancé en 2006 en tant qu'action phare du premier Plan départemental de l'eau de Seine-et-Marne. Le département connaissait alors environ 170 communes, dont environ 185 000 habitants, en situation de non-conformité vis-à-vis de l'eau potable distribuée.

Ces non-conformités pouvaient dépendre de différents paramètres selon la ressource mais concernaient principalement les concentrations de pesticides, nitrates, sélénium et fluorures. Afin de palier à ces non-conformités, le schéma a permis la mise en place de solutions concrètes telles des unités de traitement et des interconnexions ainsi que de réelles réflexions sur l'exploitation des ressources sur le territoire.

Au fil des 15 dernières années et des trois plans départementaux de l'eau, les différents acteurs de l'eau ainsi que les collectivités se sont ainsi mobilisés sur la majorité du territoire ; cependant, quelques actions sont encore en cours et à venir afin d'atteindre une eau conforme sur tout le département de la Seine-et-Marne.

Le bilan ci-dessous rend compte des actions du schéma département qualité en présentant :

- Le type d'actions menées et les territoires concernés sur le département,
- L'évolution des conformités sur le territoire suivant la mise en place des actions,
- Les coûts des actions mises en place, ainsi que les parts prises en charges par les financeurs du territoire,
- Les non-conformités encore présentes aujourd'hui et les actions prévues pour y pallier.









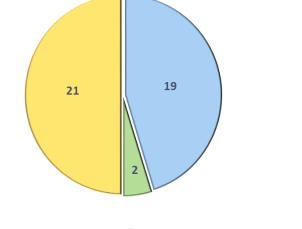
II. BILAN DES ACTIONS MENÉES ENTRE 2006 ET 2021

a. Bilan technique

Depuis le lancement du SDAEP qualité en 2006, au moins 49 projets structurants ont été lancés sur le territoire afin de rétablir une bonne qualité d'eau distribuée sur 149 communes, soit environ 182 000 habitants sur le département. Ces projets étaient en particulier axés dans les secteurs est, sud et centre du territoire, comme peut l'être observé sur la carte située en page suivante. Ceci découle principalement du fait que les secteurs ouest et nord du département sont en partie alimentés par des réseaux interconnectés de la proche banlieue parisienne avec un traitement performant de base.

On observe que les projets mis en place ont concernés principalement des interconnexions ainsi que la mise en place d'unités de traitements, avec une minorité des solutions s'ayant orientés vers des nouvelles ressources. En effet, le territoire dispose de suffisamment de captages à débit suffisant pour assurer l'alimentation des populations.

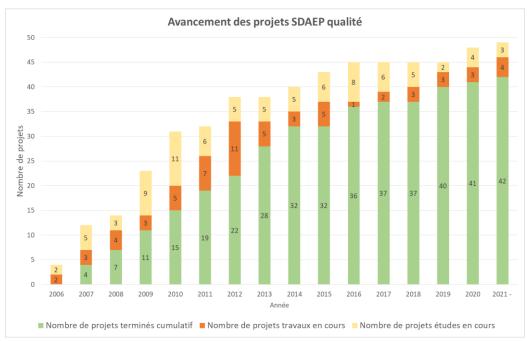
Types de projets terminées de 2006 à 2020



■ Unité de traitement ■ Nouvelle ressource ■ Interconnexion

Sur les projets lancés depuis 2006, 42 sont aujourd'hui terminés. Les projets en cours incluent un projet d'interconnexion (Transpr'Eauvinois – 58 communes, 48 659 hab.), deux projets de recherche et création de nouvelles ressources sur la CC Pays de Montereau (ex-CC2F et ex-SMEV Varennes), ainsi que 4 projets d'usine de traitement (Chartrettes, Guignes, Coulommiers et Meaux).

Les solutions mises en place requièrent souvent des procédures longues ainsi que des études de faisabilité et de conception poussées; on compte environ 3,5 ans pour la mise en place d'une interconnexion et 3 ans pour la construction d'une nouvelle unité de traitement; les nouvelles ressources peuvent demander encore plus de temps car elles induisent des procédures réglementaires longues. Le graphique ci-dessous permet cependant d'apprécier la progression en continue des actions sur le territoire, grâce à une réelle volonté de la part des acteurs de l'eau et des collectivités concernées.





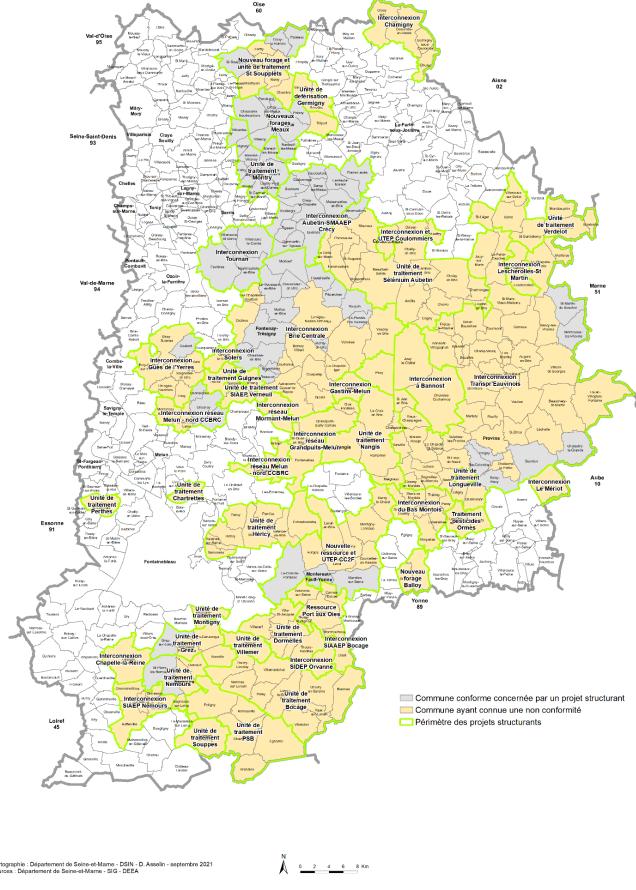








Principaux projets structurants du SDAEP qualité Non-conformités et actions de 2006 à 2020

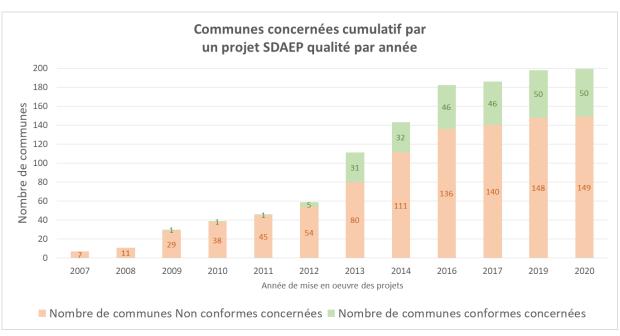


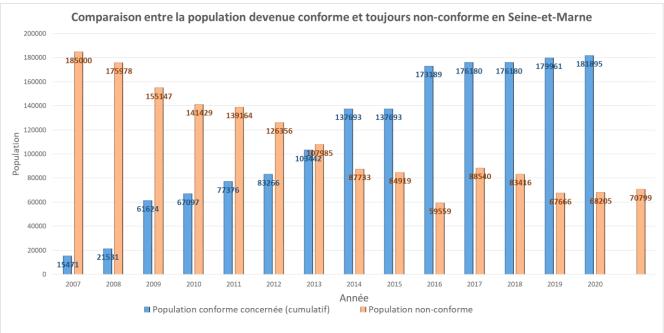






Les projets mis en place ont ainsi permis à 149 communes de retrouver une eau conforme, mais aussi à 50 communes de bénéficier d'une alimentation sécurisée en eau potable. (cf graphique ci-dessous) Ainsi près de 40 % des communes de la Seine-et-Marne ont été concernés par un projet structurant aujourd'hui actif. En prenant en compte les projets en cours de mise en œuvre dans les 5 années à venir, ce chiffre dépasse les 50 % des communes seine-et-marnaises.





La comparaison entre le nombre d'habitants ayant retrouvé une eau conforme à ceux encore concernés par une non-conformité (graphique ci-dessus) met en évidence une dégradation de la qualité de la ressource en eau sur de nouveaux secteurs du territoire. Ce sont ainsi environ 50 000 habitants 'nouvellement non-conforme' qui sont appartues entre 2007 et 2020.

Par ailleurs, l'augmentation de la population non-conforme qui apparaît entre 2016 et 2017, coïncide avec l'intégration d'une nouvelle molécule dans la liste officielle des molécules suivies dans le cadre du contrôle sanitaire de l'ARS : l'Atrazine déséthyl déisopropyl (ADET-D) qui est un métabolite de dégradation de l'Atrazine interdit depuis 2001. En effet, cette molécule non recherchée jusqu'en 2017, n'était pas limitante pour la qualité mais une fois analysée et retrouvée dans l'eau a donc déclassée de nombreuses ressources, augmentant significativement le nombre de communes non-conformes.





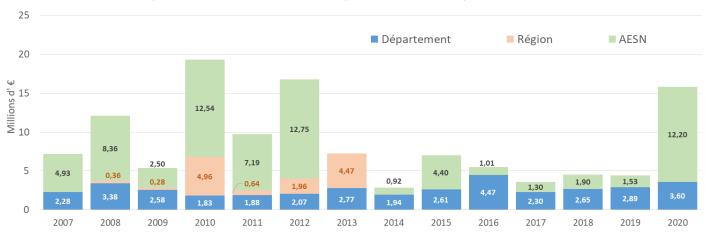


b. Bilan financier

Le Plan départemental de l'eau ainsi que le schéma départemental ont permis non seulement de créer les conditions, tant du point de vue de la définition de la gouvernance et de la maitrise d'ouvrage que du point de vue financier, de mise en œuvre des travaux nécessaire au rétablissement de la distribution d'une eau de qualité. Cette collaboration entre acteurs institutionnels a permis aux collectivités de bénéficier d'un taux d'aide maximal pour les travaux à déployer, ce qui a, entre autres, permis de limiter au maximum l'impact sur le prix de l'eau et donc sur les factures des Seine-et-Marnais.

Ainsi, sur les plus de 185 millions d'euros investis sur tous les projets depuis 2006, plus de 121 millions d'euros (66%) ont été versés par les financeurs que sont : l'Agence de l'eau, le Département de Seine-et-Marne ainsi que la Région Ile-de-France (pour la période 2007-2013).

Aides apportées par année et par financeurs pour la mise en oeuvre des opérations SDAEP qualité (en M€)



Répartition des aides des financeurs par types de projet



Le graphique ci-contre montre la répartition de ces investissements selon l'institution financeur, ainsi que par type de projet sur le territoire.

On peut observer que les interconnexions sont les actions les plus coûteuses mais aussi les mieux financées sur le département.

Le montant plus faible des financements de la Région est dû à l'arrêt des subventions de celle-ci quant aux travaux eau potable à partir de l'année 2014 en lien avec l'arrêt de la politique de l'eau régionale et la fin du Contrat de Plan Région Département (CPRD) fin 2013 Il faut rappeler aussi que la Région de finance pas les unités de traitement.









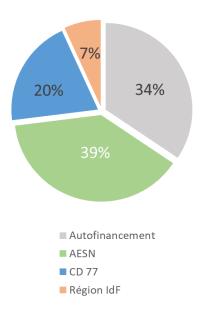
La part d'autofinancement, 34 %, totalisant environ 64 M€, restant donc à la charge des collectivités, correspond en moyenne a un coût par habitant concernée par un projet de 250 € (340 € si l'on considère seulement les habitants non conformes et non pas l'ensemble des habitants desservis par la solution mise en œuvre).

Ce qui, en lissant ce montant sur les 15 années du schéma départemental, équivaut en moyenne à un impact d'environ 17 €/an/hab investis par les collectivités (23 €/an/hab si l'on considère seulement les habitants non conformes et non pas l'ensemble des habitants desservis par la solution mise en œuvre).

Pour une facture d'eau type de 120 m³, cela revient à une augmentation du prix de l'eau d'environ 0,14 €/m³ (0,19 €/m³ pour uniquement les habitants non-conformes) sur le département.

La moyenne du prix de l'eau potable (hors assainissement) en Seine-et-Marne étant de 1,85 € HT/m³ (2019), la totalité des travaux représente ainsi un impact d'environ 10 % de hausse sur la part eau potable du consommateur.

REPARTITION DES FINANCEMENTS DES PROJETS SDAEP de 2006 à 2020











III. PROJETS ACTUELLEMENT ENCORE EN COURS OU A LANCER

Fiche SDAEP (Qualité)

Mise à jour décembre 2021

Cadre collectivité
Maître d'ouvrage concerné : Communauté de communes du Pays de l'Ourcq
Communes concernées : Jaignes, Lizy-sur-Ourcq, Mary-sur-Marne, Ocquerre, Tancrou, Vendrest
Population totale (INSEE 2017): 5 885 habitants
Cadre ressource et qualité
Ressources exploitées : Lizy-sur-Ourcq 2 (BSS : 01556X0050) Lizy-sur-Ourcq 3 (BSS : 01556X0069)
Nappes concernées : Alluvions / Yprésien
Paramètres causant la non-conformité : Atrazine déséthyl déisopropyl (ADETD) (Lizy-sur-Ourcq 2)
Cadre solution
Type de solution proposée : ☐ Interconnexion ☑Unité de traitement ☑Nouvelle ressource ☐ Autre
Description de la solution : Mise en place d'un traitement local (temporaire) sur Lizy-sur-Ourcq 2 et réhabilitation de Lizy-sur-Ourcq 3 (qui connaît des baisses de débits) afin que le mélange redevienne conforme en distribution.
Etat d'avancement : ☐ Discussion avec la collectivité ☐ En cours d'étude de faisabilité ☐ Maîtrise d'œuvre ☐ Travaux en cours
Estimation financière : 1 000 000 € HT
Remarques
Contraintes/Difficultés rencontrées :
Autres remarques : Le délégataire sur le territoire ainsi que l'ARS effectuent actuellement des suivis qualitatifs et quantitatifs sur la ressource issue des captages Lizy-sur-Ourcq 2 et 3 et après mélange au



niveau du réservoir de Lizy-sur-Ourcq sur une période de 6 mois.







Fiche SDAEP (Qualité)

Mise à jour décembre 2021

				- *	0 - /
Cad	ro	COL	I O	CTIN	/Ito
Cau	11 C	CUI		uun	/110

Maître d'ouvrage concerné : Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable Thérouanne Marne et

Morin

Communes concernées: Barcy, Chambry, Forfry, Gesvres-le-Chapitre, Marcilly, Monthyon,

Saint-Soupplets

Population totale (INSEE 2017): 7 138 habitants

Cadre ressource et qualité

Ressources exploitées : Marcilly 1 (BSS : 01555X0051)

Saints-Soupplets 3 (BSS: 01548X0448 - à l'arrêt)

Saints-Soupplets 4 (BSS : 01544X1051)

Nappes concernées : Sables de Beauchamp (Marcilly) et Yprésien (Saints-Soupplets)

Paramètres causant la non-conformité : Atrazine déséthyl déisopropyl (ADETD) à Marcilly 1

Cadre solution
Type de solution proposée : ☐ Interconnexion ☐ Unité de traitement ☒ Nouvelle ressource ☐ Autre
Description de la solution : Une réhabilitation du captage Saint-Soupplets 3 ou la recherche d'une nouvelle ressource permettant la dilution efficace des deux autres captages actuels.
Etat d'avancement : □ Discussion avec la collectivité ⊠En cours d'étude de faisabilité □ Maîtrise d'œuvre □ Travaux en cours
Estimation financière : 200 000 € HT

Remarques

Contraintes/Difficultés rencontrées : Le captage de Saint-Soupplets 4 est insuffisant pour l'alimentation en eau de tout le territoire concerné.

Autres remarques : La collectivité pourra s'appuyer d'un hydrogéologue agréé dans le cadre de la reprise de la procédure de DUP du captage Saint-Soupplets 4 afin de retenir la solution technique la plus appropriée.









Fiche SDAEP (Qualité)

Mise à jour décembre 2021

Cadre collectivité				
Maître d'ouvrage concerné : Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau				
Communes concernées : Noisy-sur-Ecole, Le Vaudoué				
Population totale (INSEE 2017): 2 642 habitants				
Cadre ressource et qualité				
Ressources exploitées : Noisy-sur-Ecole 1 (BSS : 02934X0040) Le Vaudoué 1 (BSS : 02941X0015)				
Nappes concernées : Champigny (Noisy-sur-Ecole) et Brie (Le Vaudoué)				
Paramètres causant la non-conformité : Atrazine déséthyl (ADET) au Vaudoué 1				
Cadre solution				
Type de solution proposée : ☐ Interconnexion ☐ Unité de traitement ☒ Nouvelle ressource ☒ Autre				
Description de la solution : La recherche et création d'une nouvelle ressource plus profonde sont envisagées. Les protocoles de mélange sont aussi à réévaluer en attendant.				
Etat d'avancement : ⊠Discussion avec la collectivité ☐ En cours d'étude de faisabilité ☐ Maîtrise d'œuvre ☐ Travaux en cours				
Estimation financière : 200 000 € HT				
Remarques				
Contraintes/Difficultés rencontrées : La collectivité n'a pas identifié de plans d'action/pistes pour un retour à la conformité de l'eau distribuée. Le raccordement des habitations en refoulement-distribution en sortie de réservoir est écarté car linéaire trop important (estimé à 7km).				



Autres remarques : Un dossier de dérogation pourra être demandé en l'absence de solutions identifiées







à court terme.

Fiche SDAEP (Qualité)

Mise à jour décembre 2021

0 1			п				
Cad	ro	COL	н	0	CTIV	1/11	0
-au		-01	п			vil	C

Maître d'ouvrage concerné : Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers

Communes concernées : Boulancourt, Buthiers, Nanteau-sur-Essonne,

(+ Augerville-la-Rivière (45))

Population totale (*INSEE 2017*): 1 547 habitants (+238 habitants hors Seine-et-Marne)

Cadre ressource et qualité
Ressources exploitées : Buthiers 1 (BSS : 02938X0070) Nanteau-sur-Esssonne 1 (BSS : 02937X5011)
Nappes concernées : Brie/Champigny
Paramètres causant la non-conformité : Atrazine déséthyl (ADET) et Atrazine déséthyl déisopropyl (ADETD) à Buthiers 1
Cadre solution
Type de solution proposée : ☐ Interconnexion ☐ Unité de traitement ☐ Nouvelle ressource

Description de la solution : Un traitement local est à mettre en place, de préférence en sortie du réservoir de Buthiers, en parallèle du raccordement de la population en refoulement-distribution en sortie du captage jusqu'à la sortie du réservoir.

Etat d'avancement : \(\substack \text{Discussion avec la collectivité} \) \(\substack \text{En cours d'étude de faisabilité} \) \(\substack \text{Maîtrise d'œuvre} \) \(\substack \text{Travaux en cours} \)

Estimation financière : 800 000 € HT

Remarques

Contraintes/Difficultés rencontrées : Le captage de Nanteau-sur-Essonne connaît aussi la présence de pesticides $(0,06~\mu g/l)$, il faudra donc s'assurer que le traitement et le mélange final soit bien conforme.

Autres remarques : La collectivité doit relancer la procédure DUP sur les deux captages. Une dérogation peut être accordée si les procédures de mise en conformité sont engagées.

L'interconnexion avec le Malsherbois est écartée car cette commune est également non-conforme en Sélénium.







